

Le P'tit curieux

Saint-Lucien

Janvier 2020

Calendrier des collectes en page centrale

ÉDITION SPÉCIALE
BUDGET 2020

Volume. 3 No. 0,5



Bureau Municipal

Adresse : 5280, 7e rang
Saint-Lucien

Téléphone : 819 390-4679
Télécopieur : 819 397-2732

Courriel : bureauamunicipal@saint-lucien.ca
Site Web : www.saint-lucien.ca

Lundi au Jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi * : 9 h à 12 h
**(sur rendez-vous avec l'inspecteur téléphonez au (819) 850-1678)*

Bureau de Poste

Adresse : 4880, 7e Rang
Saint-Lucien

Téléphone : 819-850-4688

Lundi au Mercredi 9 h à 11 h et 14 h 30 à 17 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h 30 à 18 h 30
Vendredi 9 h à 11 h et 14 h 30 à 17 h

Organismes

Cercle de fermières de Saint-Lucien

Francine Leroux : 819-397-2300
Site Web : www.cfq.qc.ca

Club Fadoq de Saint-Lucien

Gilles Bouchard : 819-397-2893
Site Web : www.fadoq.ca/centre-du-quebec

Loisirs OTJ Saint-Lucien

Courriel : loisirsoftjstlucien@gmail.com
Facebook : www.facebook.com/otjstlucien
Site Web : <https://st-lucien.com>

Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec

Facebook : www.facebook.com/ssjbcq
Site Web : www.ssjbcq.quebec

Paroisse Saint-Luc

Téléphone : 819-397-2344
Courriel : st-luc@hotmail.ca

Société protectrice des animaux de Drummond (S.P.A.D.)

Téléphone : 1-855-472-5700
Site Web : www.spadrummond.com

Écocentres

Téléphone : 819-477-1312
Courriel : info@recuperaction.ca

MRC de Drummond

Téléphone : 819-477-2230
Télécopieur : 819-477-8442
Site Web : www.mrcdrummond.qc.ca

Commission Scolaire Des Chênes

Téléphone : 819-478-6700
Site Web : www.csdeschenes.qc.ca



Mot de la mairesse

Diane Bourgeois
Mairesse

ÉDITION SPÉCIALE

Mesdames, Messieurs, Bonjour

Nous voici déjà en fin d'année moment où les membres du Conseil, l'Administration municipale, Julie Levesque (qui s'occupe du journal depuis 2 ans et à qui nous devons une aussi belle présentation) et moi venons vous présenter toutes les infos pertinentes axées sur le budget 2020 de votre municipalité ainsi que des nouvelles sur les travaux d'agrandissement de notre école.

Il est important, avant de porter un jugement sur les décisions prises en rapport avec ce budget de rappeler le rôle d'un conseil municipal et d'une municipalité: « Les élus réunis en conseil représentent la population; ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité et en administrent les affaires... Le rôle principal du Conseil est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté... » (Affaires municipales et

Habitation- Démocratie municipale)

« La personne élue maire ou maire représente l'ensemble de la population ou de la municipalité.... doit spécialement veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi » (Affaires municipales et Habitation - Quel est le rôle des élus?)

La municipalité quant à elle est « le palier le plus près de la population.... elle contribue à la mise en place et au maintien de milieux de vie adaptés aux besoins des citoyens. Les municipalités favorisent également le déploiement de conditions propices à l'activité économique sur leur territoire... » (Affaire municipales et habitation - La municipalité locale)

La municipalité assume des responsabilités en terme de services ; il s'agit de sa mission première! Ceux-ci doivent être de qualité, une préoccupation de plus en plus difficile

lorsque les budgets sont limités. Aussi, administrer les affaires d'une municipalité implique de faire des choix de façon à obtenir un rendement optimal des investissements d'où le besoin d'établir la priorité des services à offrir et déterminer un niveau de qualité adéquat.

C'est dans cet esprit que nous vous présentons le budget de la municipalité pour 2020. S'il vous arrivait pendant votre lecture d'avoir besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous, c'est avec plaisir que nous vous répondrons.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année!

Bonne Année!

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2020

Lundi 13 janvier 19 h 30
Lundi 10 février 19h 30
Lundi 9 mars 19h 30
Mardi 14 avril 19h 30
Lundi 11 mai 19h 30
Lundi 8 juin 19h 30
Lundi 13 juillet 19h 30
Lundi 10 août 19h 30
Lundi 14 septembre 19h 30
Mardi 13 octobre 19h 30
Lundi 9 novembre 19h 30
Lundi 14 décembre 19h 30

Message important aux propriétaires de roulettes

Le 9 décembre dernier, les membres du Conseil municipal ont adopté un premier projet de règlement no 2019-117 modifiant le règlement de zonage afin de régulariser les dispositions concernant les roulettes saisonnières.

Ainsi, le règlement remplace le paragraphe 5 à l'article 3.2.11 du Chapitre 111 du règlement de zonage no 03-90 par le paragraphe suivant :

«5. La présence des roulettes saisonnières est autorisée seulement dans les cas suivants :

a) À l'extérieur du périmètre d'urbanisation, lorsqu'elles sont installées sur un terrain de camping et ne sont pas habitées en période hivernale ;

b) À l'extérieur du périmètre d'urbanisation, lorsqu'elles sont installées sur un lot ou un terrain adjacent à un cours d'eau et à l'extérieur d'une zone inondable à grand courant (0-20 ans) de façon temporaire et qu'elles sont obligatoirement reliées à un système conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Chapitre Q-2,r.22) dédié uniquement à celles-ci (et non à un système desservant un autre bâtiment) et ce, sans qu'elles ne s'y trouvent plus de 180 jours par année.

Une seule roulotte saisonnière est permise

par lot ou terrain, à la condition que celui-ci soit adjacent à un cours d'eau et à l'extérieur d'une zone inondable à grand courant (0-20 ans). La roulotte saisonnière doit respecter les mêmes marges de recul qu'une résidence unifamiliale isolée. Il peut y avoir une roulotte saisonnière sur le même lot ou terrain qu'un bâtiment principal.

Il est possible d'installer une roulotte saisonnière sur un lot ou un terrain qui n'est pas adjacent à un cours d'eau et à l'extérieur d'une zone inondable à grand courant (0-20 ans), à la condition qu'après les 180 jours consécutifs d'installation, un bâtiment principal y soit construit. Dans ce cas, un seul séjour de 180 jours consécutifs sera autorisé.

c) Lors de séjours de 4 jours et moins, comprenant obligatoirement la fin de semaine sur un lot ou un terrain adjacent ou non à un cours d'eau et à l'extérieur d'une zone inondable à grand courant 0-20 ans). Ces séjours de 4 jours ou mois sont autorisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre urbain. Un séjour annuel de 10 jours consécutifs est aussi autorisé pour un lot ou un terrain adjacent à un cours d'eau et à l'extérieur d'une zone inondable à grand courant 0-20 ans)

Nonobstant le 1er alinéa du paragraphe b) du présent article, une roulotte

saisonnière autorisée à s'installer moins de 10 jours sur un lot ou sur un terrain est exemptée de l'obligation d'être reliée à un système conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Chapitre Q-2, r.22) à la condition qu'il n'y ait aucun rejet dans l'environnement et que les eaux usées (eaux grises et eaux ménagères) provenant de cette roulotte saisonnière, se retrouvent dans un endroit prévu par la loi.

Aucun agrandissement et construction permanents ne doit accompagner la roulotte saisonnière. Les plates-formes et perrons amovibles et démontables sont autorisés en présence de la roulotte saisonnière seulement.

Aucune roulotte vétuste, rouillée, endommagée, en mauvais état, accidentée et/ou détériorée n'est autorisée sur le territoire de la municipalité de Saint-Lucien.

En dehors de ces cas, la présence de roulotte n'est autorisée qu'à des fins de remise.

Prenez note qu'il y aura consultation publique sur ce sujet le 13 janvier prochain

Diane Bourgeois, mairesse

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2020-229 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RÉGULARISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ROULOTTES SAISONNIÈRES.

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-129 INTITULÉ : «PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RÉGULARISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ROULOTTES SAISONNIÈRES.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption par sa résolution numéro 2019-12-273 DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2020-129 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RÉGULARISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ROULOTTES SAISONNIÈRES, tiendra une assemblée publique de consultation le 13 janvier 2020 à compter de 19h00, à la salle du conseil à la salle de l'École Des 2 Rivières située au 5330, 7e rang, Saint-Lucien, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE le premier projet de règlement numéro 2019-129 vise tout le territoire de la Municipalité de Saint-Lucien;

QU'au cours de cette assemblée publique, un conseiller désigné par la maire ou cette dernière expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE le premier projet de règlement numéro 2019-129 comprend une disposition susceptible d'être soumise à l'approbation référendaire ;

QUE ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À ST-LUCIEN, CE 13^{ième} JOUR DÉCEMBRE DEUX MILLE-DIX-NEUF

Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, secrétaire-trésorier, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- bureau municipal au 5280, 7^e rang
 - salle communautaire sise au 5350, 7^e rang
 - journal l'Express de Drummondville, édition du 18 décembre 2019

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8ième jour de décembre deux-mil-dix-sept.

**Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

Dans les pages qui suivent,

les membres du Conseil et de l'Administration

vous présentent le budget 2020...

Un budget c'est « la concrétisation d'un plan organisationnel et stratégique exprimé en termes financiers ». Il permet d'allouer des ressources sur la base de la mission, des objectifs et des priorités d'une organisation.

Par souci de transparence, nous vous présentons les augmentations ou réductions de coûts de même que les projets que nous voulons réaliser. On vous les présente sur 2 colonnes (2020-2019). Ce budget est équilibré comme le veut la loi. Nous espérons que les explications ajoutées aideront à sa compréhension.

BUDGET 2020

Revenus : (toutes les entrées d'argent à la municipalité)

REVENUS

2020

2019

REVENUS DE TAXATION

Foncière générale	1 217 879 \$	1 133 701 \$
-------------------	--------------	--------------

Tx spéciale pour voirie - Chemin Hemming	30 085 \$	-
------------------------------------------	-----------	---

- Concernant la taxe pour le Chemin Hemming et la taxe de secteur pour le Domaine du Rêve, ce sont des travaux de voirie de l'ordre de 675,000\$ pour les deux ; la municipalité a emprunté ce montant au taux moyen de 2,77 % pour 5 ans (renouvelable). Étant donné que le Chemin Hemming est une route «collectrice» déjà municipalisée, le taux de taxation annuel sera réparti à l'ensemble de la population (0.000158 cents du 100 \$ d'évaluation de plus sur vos taxes) alors que les citoyens du Domaine du Rêve débourseront 335.49\$ par terrain pour la municipalisation des chemins. En conséquence l'entretien de ceux-ci n'occasionnera plus de frais supplémentaire pour ces résidents. Je vous rappelle que lors des rencontres de citoyens dans le cadre de la municipalisation des chemins, nous avions prévu des taux d'intérêts plus élevés (avis à ceux et celles qui espèrent et attendent la municipalisation de leur chemin!)

Tx de secteur Domaine du Rêve	13 362 \$	-
-------------------------------	-----------	---

- Les citoyens des domaines privés dont l'entretien est facturé par la municipalité verront ce montant augmenter légèrement puisque, selon le contrat, les coûts de déneigement ont augmenté : Tx entretien Lemire : 199.30 \$; Tx entretien Des Bouleaux : 313.14 \$; Tx entretien Carré Beauchesne : 287.13 \$; Tx entretien Tremblay : 262.71 \$; Tx entretien Talbot : 185.20 ; Tx entretien Terrasse : 163,35 \$.

Spéciale- ordures résidentielles	84 911\$	92 040 \$
----------------------------------	----------	-----------

- ordures saisonnières	13 090\$	14 640 \$
------------------------	----------	-----------

- ordures fermes et commerces	9 765 \$	10 800 \$
-------------------------------	----------	-----------

- bacs + ordures bac supplémentaire	2 221 \$	1 154 \$
-------------------------------------	----------	----------

- Taxe ordures : Ce que nous payons pour la collecte de nos déchets a diminué ; c'est que de plus en plus de citoyens récupèrent (bac vert) et compostent (bac brun) ; les sommes ainsi économisées sont ensuite cumulées et vous sont remises en redevances sur le service de collecte des déchets c'est à dire que ce qui vous a coûté 120 \$ l'an passé vous coûtera 109 \$ cette année . Savez-vous qu'il en coûte annuellement 107,000 \$ à votre municipalité pour la collecte et le traitement des déchets et plus de 80,000 \$ pour ramasser les matières recyclables et «compostables»? Alors, **Qu'on se le dise : plus on composte, plus on récupère, moins ça coûte cher!!!**

- TX de mesurage des boues (983)	25 \$	25 \$
- mesurage des boues et vidange des boues (200)	64 572 \$	59 222 \$
• Économie : 983 propriétaires ne paieront, pour le mesurage des boues, de leur fosse septique que... 25.00\$ (même tarif que 2019).		
• Selon le mesurage, +/- 200 résidents devront débourser en moyenne 200.00 \$ pour faire vidanger leur fosse .		
• En cas de visite supplémentaire de l'entrepreneur, le résident paie les frais d'un envoi recommandé plus la facture de l'entrepreneur soit 31.50 \$ (Il est donc important que votre fosse soit dégagée lors du passage de l'entrepreneur qui mesure les boues des fosses ou du camion qui extrait les boues.)		
- voirie d'hiver—domaines privés	45 305 \$	44 963 \$
- police	151 101 \$	146 000 \$
• Quant au service de la SQ, il s'agit d'un poste budgétaire sur lequel votre municipalité n'a aucun contrôle ; de 120.86 \$ en 2019 , il passe à 124.57 en 2020, ce qui fait une augmentation de 3.71 \$ contrairement à ce qui a pu être évoqué ultérieurement.		
		1 632 291 \$
		1 515 386 \$

TRANSFERTS & COMPENSATIONS

Hygiène (40 465 \$) École (33 893 \$) Aide financière (518 347 \$) autres (11 000 \$)	603 705 \$	174 427 \$
MTQ (203 347 \$) TECQ (418 352 \$) Amél. Rés. Routier (20 000 \$)	641 669 \$	223 347 \$
<ul style="list-style-type: none"> • (redevances déchets : 40,465\$... ce qu'on a économisé en recyclant et compostant ; • école : 33,893 \$... ce que la Commission scolaire nous donne pour l'entretien de l'école actuelle ; • autres (redevance logiciel, surplus réclamation,...) : 11,000 \$; • aides financières des partenaires (fonds de ruralité, programme infrastructure sportive, Dotation spéciale (pacte fiscale), Volet accélération, ...) 518,347 \$; • Ministère des Transports du Québec : 203,347 \$...; (se rappeler que la municipalité depuis 1993 entretenait ses rues avec 151,475 \$- ce poste budgétaire a été bonifié en 2019 de 51,872 \$) • TECQ : 418,352 \$... Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec • Amélioration du réseau routier... prévision de 20,000 \$; montant remis par notre député provincial pour la voirie ; 		

AUTRES REVENUS ET AFFECTATION

Droits, Sources Locales, Intérêts, autres revenus ; tenant lieu de taxes, mutations, permis	125 045 \$	84 250 \$
Affectations	329 243 \$	585 414 \$
<ul style="list-style-type: none"> Le 329,243 \$ est composé de 2 éléments : a) redevances que l'on prévoit appliquer sur les services de collecte b) le fonds de roulement qui permet d'emprunter temporairement pour des projets. 		
RECETTES TOTALES	3 331 983 \$	2 582 824 \$

Dépenses : les sorties d'argent

DÉPENSES	2019	2018
ADMINISTRATION		
Conseil (Rémun., Form., Dépl.,Représentation)	98 051 \$	108 077 \$
Application Loi (Serv.juridique, cour munic.)	12 583 \$	26 000 \$
Gest.fin.- Dépenses Fonctionnement	126 855 \$	115 169 \$
Gest.fin.-Employés Administratifs (Rémun., Form., Dépl.,Représ.)	216 344 \$	192 546 \$
Greffé (élection)	-	6 500 \$
Évaluation	47 370 \$	45 104 \$
Autres- Q-P MRC, Publication, mauvaises créances	46 170 \$	40 067 \$
	547 373 \$	533 463 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Service de police	151 101 \$	146 000 \$
Service Préventionniste	6 168 \$	24 494 \$
• Le coût des services pour le préventionniste a baissé : c'est qu'en 2019 nous avions un rattrapage du nombre de résidence à visiter.		
Service incendie (quote-part)	145 000 \$	145 000 \$
• Concernant le service incendie (quote-part), nous sommes desservis par Saint Cyrille -de -Wendover et Saint- Félix -de-Kingsey; ces municipalités se partagent la protection du territoire; nous avons une entente avec chacune d'elles pour un total de 145,000 \$.		
Entretien & Service incendie	63 000 \$	62 990 \$
• Les services incendie (intervention) - le 63,000\$ de surplus - est dû à divers événements nécessitant de faire appel aux pompiers : par ex: lors d'inondation, bris de fils électriques, systèmes électriques défectueux, feux de broussailles, feux de cabanons, des feux occasionnés par des cheminées mal nettoyées, des systèmes d'alarme qui partent sans raison, etc... Après les fêtes, votre Conseil municipal doit se pencher sur le sujet et travailler avec vous pour en baisser les coûts. ...		
Sécurité civile - fourrière	11 180 \$	16 378 \$
• Le montant pour la sécurité civile sert à payer pour l'aide de divers intervenant (ex. : SIUCQ, programme PAIR, Croix-rouge, ...);6,800 \$		
• Fourrière : Société Protectrice des Animaux de Drummond. 4,300 \$		
	376 449 \$	394 862 \$

TRANSPORT

Voirie municipale-Entretien du réseau routier	198 155 \$	151 391 \$
• asphalte, abat-poussière, fauchage, etc...		
Voirie municipale-Garage et véhicule	22 250 \$	24 348 \$
• dépenses des véhicules et du garage		
Voirie municipale-Employés Voirie (Rémun., Form., Dépl.,Représ.)	112 722 \$	59 658 \$
• embauche d'un employé supplémentaire		
Enlèvement neige	254 119 \$	247 519 \$
Éclairage	5 000 \$	4 866 \$
Circulation	17 500 \$	2 783 \$
• marquage de chaussées prévu en 2019		
Transport adapté	2 000 \$	2 000 \$
• montant prévu selon la loi		
	611 746 \$	492 565 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Vidange et mesurage des boues	62 398 \$	58 132 \$
Déchets domestiques	107 544 \$	108 478 \$
Matières secondaires	44 236 \$	44 810 \$
Matières organiques	36 310 \$	36 226 \$
• Ce sont les coûts que vous devriez payer et sur lesquels sont appliquées les redevances		
Cours d'eau & environnement	1 000 \$	2 200 \$
• Montant réservé pour enlèvement des barrages de castors		
	251 488 \$	249 846 \$

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

300 \$

310 \$

AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT

Service d'urbanisme	7 000 \$	17 476 \$
• Coût moindre : la réforme des règlements est finalisée		
Employés Urbanisme (Rémun., Form., Dépl., Représentation)	54 544 \$	45 736 \$
• Rémunération, formation, déplacements, représentation,...		
QP Développement Industriel + Autres	18 220 \$	17 267 \$

79 764 \$ 80 479 \$

LOISIRS ET CULTURE

Dépenses d'opération - récréatifs (centre=213 610 \$) culturelles (école=79 268 \$)	573 890 \$	292 878 \$
• Dépenses d'opération (pour le 5175- 7e rang... 6,500 \$ (prévision), centre communautaire : 32 200\$, église : 25 500 \$)		
• Subvention à l'Organisation des Terrains de Jeux... 13,000 \$		
• Entente avec Drummondville pour loisirs..... 56,200 \$ + tx		
• Rémunération, formation, déplacements, représentation,...		
• Fête de quartier, jardins collectifs, fête des bénévoles, fleurissement de la municipalité, foire horticole, Saint-Lucien s'illumine et Maison Francine Leroux..		

FRAIS DE FINANCEMENTS (23 647 \$) AFFECTATIONS (62 339\$) FINANCEMENT (-2 628 151\$)

(2 542 165) \$ (3 391 893)\$

IMMOBILISATIONS

Administration	200 000 \$	31 870 \$
• une partie de notre part pour le réaménagement de l'église...		
Transport (municipalisation chemins privés, ponceau 8^e rg, Hemmings, rte Pont, Seigneurie, lum. rue, radar)		
• municipalisation Des Bouleaux,	2 513 200 \$	3 321 182 \$
• 9e rang de Kingsey		
• chemin Hemming, 2e partie ... plans et devis,		
• Route du Pont vers Ste-Séraphine ...utilisation du Tecq		
• asphalte rue de la Seigneurie ... taxe de secteur ,		
• lumières de rues ... montant pris dans fonds de roulement.		

Équipement de voirie	74 938 \$	50 000 \$
• 2e camion, tracteur, flèche pour camion, barrières de rues...		
Loisirs et Culture	645 000 \$	479 500 \$
• patinoire : possibilité de subvention, 66% du coût ...		
• parc Domaine Lemire, dératisation, nettoyage, etc... 30,000 \$		
	3 433 138 \$	3 882 552 \$
DÉPENSES TOTALES	3 331 983 \$	<u>2 582 824 \$</u>



La Municipalité de Saint-Lucien renouvelle son entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Drummondville

Bonne nouvelle! La municipalité de Saint-Lucien a renouvelé son entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Drummondville lors de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2019 pour une durée de 4 ans.

Les Luciennois et les Luciennoises peuvent donc se procurer dès maintenant une carte Accès-loisir gratuitement en présentant une preuve de résidence (ex : bail, carte étudiante avec adresse, permis de conduire) à l'un des points de service suivants à Drummondville :

Aqua complexe (1380, rue Montplaisir)
 Bibliothèque publique de Drummondville (425, rue des Forges)
 Drummondville Olympique (1380, rue Montplaisir)
 Piscine du Centre (175, rue Ringuet)

En ayant votre carte Accès-loisir en main, vous pourrez accéder à toutes les infrastructures sportives et culturelles énumérées ci-dessous en bénéficiant des mêmes avantages (accès gratuit et/ou tarification réduite) qu'un résident de Drummondville :

Aqua complexe et piscine du Centre
 Bibliothèque publique de Drummondville
 Drummondville Olympique
 Parc nautique Sainte-Thérèse
 Patinoires intérieures
 Piscines extérieures et plage municipale

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de la municipalité de Saint-Lucien : saint-lucien.ca.

À propos de ... l'école, de l'église, de la Maison Francine Leroux....

Ces dernières semaines, il s'est énoncé tellement de propos concernant des décisions prises par votre Conseil municipal que s'impose le texte qui suit. Dans la foulée du « Mot de la mairesse » de ce journal dans lequel j'ai expliqué clairement la mission d'une municipalité à savoir, entre autres, « répondre aux besoins de la communauté »... « faire des choix de façon à obtenir un rendement optimal des investissements », il m'apparaît important de vous expliquer le cheminement des membres du Conseil suite à l'annonce de la construction de la nouvelle école de même que les choix qu'il fallait faire pour tirer le maximum des investissements qui seront apportés chez nous, pour nous. Certes, il s'en trouvera toujours pour nous rappeler que nous avions parlé d'une consultation ; mais, que ce soit pour consultation ou toute autre raison, nous aurions retardé la construction de l'école... Nous avons décidé de prendre nos responsabilités et d'avancer...

Enfin, après 3 ans de démarches, tous les documents concernant la rétrocession de l'école à la Commission scolaire ont été signés - moment historique! **En plus d'économiser +/- 100,000 \$ par an puisque la municipalité entretenait l'école et une partie du centre communautaire utilisée par les élèves), nous allons, dans le futur, percevoir un tenant lieu de taxes pour l'école, récupérer notre centre communautaire et le stationnement, loger correctement nos organismes communautaires, nous départir de la bâtie actuelle qui nous sert de mairie et ce sans qu'il nous en coûte un sou, conserver notre église et la transformer en mairie. Quel programme!**

N.B. Qu'à partir du 1er décembre 2019, la commission scolaire assume les dépenses pour l'école; la municipalité continue d'assumer les dépenses pour le centre communautaire.

Un petit retour en arrière :

Rappelons-nous qu'en 1994, les citoyens

de Saint-Lucien se sont battus pour conserver leur école; c'est tout à leur honneur; ils ont été des précurseurs : alors qu'autrefois les commissions scolaires fermaient « les écoles de rang » pour des considérations financières, aujourd'hui, les gouvernements ayant compris l'importance d'une école dans un village encouragent la conservation des établissements scolaires sur les territoires ruraux.

Être propriétaire d'une école et son entretien ne sont pas l'affaire d'une municipalité. Pendant 25 ans, Saint-Lucien s'est très bien occupée de son école (l'école Des 2 Rivières étant en meilleure condition que bien des écoles de la commission scolaire), des enseignants et des élèves laissant à leur disposition la salle Desjardins du centre communautaire, l'ancienne salle du Conseil et des locaux aussi divers que la cuisine où se rencontraient élèves en difficulté et spécialistes de même qu'un local au sous-sol du centre, etc... Maintenant, force est de constater que **la population scolaire a augmenté et que les besoins aussi ont augmenté**. Les enfants de Saint-Lucien méritent ce qu'il y a de mieux comme les autres enfants de la Commission scolaire des Chênes ! **Aussi, les bénévoles qui offrent gratuitement des ressources à la population ont également des besoins ne serait-ce que de répondre aux demandes de la communauté qui désire des loisirs et/ou se rencontrer.** En négociant le retour de l'école Des 2 Rivières dans le giron de la Commission scolaire, **votre municipalité s'est assurée que toute la population de Saint-Lucien soit gagnante.**

Faisait partie des conditions pour obtenir la construction d'une école, l'assurance d'un terrain suffisamment grand (d'ailleurs, à Montréal et dans d'autres régions, la rénovation ou l'agrandissement d'école ne peut s'effectuer car le terrain manque!). Bien sûr, nous avons donné du terrain mais la commission scolaire consent à ce qu'après la construction, nous puissions l'utiliser.

En 2016, lors de la planification stratégique, **vous aviez demandé aux membres du Conseil de l'époque de trouver des solutions au manque de locaux.** Après cet exercice, nous avions mandaté la firme Un à Un Architectes pour nous donner leur avis sur la solidité de l'église, de la mairie, du centre et nous indiquer pour chacun s'il y avait possibilité de les agrandir, les transformer, les rénover; un rapport a été fourni mais les discussions concernant le dossier ont été reportées. Suite à l'octroi de la nouvelle école nous avons repris le dossier d'Un à Un Architectes. Chanceux, on apprenait que les architectes mandatés pour la construction de l'école sont les mêmes que nous avions choisis pour nous transmettre des suggestions quant aux travaux à effectuer dans l'église, à la mairie et au centre afin d'optimiser leur utilisation. Aussi, les discussions avec M. Gendron, Directeur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire nous ont permis de savoir que le gymnase et la bibliothèque pourront être utilisés par la population puisque chaque service aura une porte extérieure permettant l'accès aux adultes. Toutefois des problèmes de cohabitation entre les besoins de stationnement des autobus scolaires, des parents, des usagers du centre communautaire et des enseignants devaient être résolus - la sécurité de tous en dépendait .

Etat des locaux et vocation :

La mairie actuelle, j'en ai déjà parlé dans ces pages, n'est plus adéquate : les locaux sont trop petits, pas de salle du Conseil, pas de salle adéquate pour le personnel, etc... Nous avons pensé l'agrandir mais, sur suggestion des architectes qui estimaient que l'agrandissement n'aurait presque rien apporté de plus et que nous aurions été placés trop près de l'école, il fallait se rendre à l'évidence et trouver une autre solution. La vendre? Avec l'agrandissement, qui aurait voulu acheter cette bâtie apportant les mêmes désagréments que nous avions soulevés?

De plus, ce bâtiment qui était la caisse populaire de l'époque contient une voûte difficile à transporter, longue à démolir et coûteuse... À la demande de la Commission scolaire et de la Société Québécoise des Immeubles gouvernementaux (SQI) nous avons décidé de leur laisser le bâtiment et le terrain ; eux verront à démolir cette structure à leurs frais et pourront y installer le stationnement des enseignants et le débarcadère des autobus d'élèviers laissant le stationnement du centre entièrement à ses usagers ; - **problèmes de cohabitation réglés.**

Concernant le centre communautaire, le bâtiment est solide (on sait qu'il a été rénové il y a peu de temps) mais il ne serait pas assez grand pour loger tous les bureaux nécessaires à l'administration municipale et ce serait onéreux de rénover le sous-sol pour y installer des bureaux ou autres car la hauteur réglementaire n'y est pas...

En 2021, lorsque les élèves entreront dans leur nouvelle école, ils libéreront le centre communautaire qui sert déjà de lieu de culte. L'entente avec le diocèse de Nicolet, lorsque nous avons acquis l'église, sera respectée ce qui signifie que, lors de diverses célébrations religieuses (mariage, funérailles, offices liturgiques, etc...) les paroissiens de Saint-Lucien bénéficieront de cet endroit. Les organismes communautaires de la municipalité pourront utiliser la salle Desjardins pour leurs activités s'adressant aux adultes comme aux enfants, y tenir des conférences s'il y a lieu, la journée de la vaccination, etc... Actuellement, nous n'avons pas de salle afin de tenir des rencontres régionales; la salle Desjardins ou l'ancienne salle du Conseil (dotée de tout ce qui est nécessaire aux conférences web sera accessible pour la population et les organismes communautaires) pourront être disponibles et louées...

Quant au sous-sol, comme il est dans les plans de la municipalité de doter Saint-Lucien d'un bâtiment multifonctionnel (patinoire recouverte d'un toit-éventuellement pouvant servir hiver comme été) et qu'une subvention a été demandée à cet effet, la partie du centre

communautaire qui servait aux patineurs et dont le plafond est bas, sera préservée. Le local qui était dévolu aux enfants de l'école comme local d'informatique sera libéré laissant ainsi un endroit pour les bénévoles de l'OTJ qui sont actuellement mal logés, localisés dans la chaufferie et doivent cesser de parler lorsque fonctionne la fournaise (sic). Le local utilisé par le Cercle des Fermières sera lui aussi libéré : sa vocation n'est pas encore connue : local pour la sécurité civile?... **Tous les organismes de la municipalité font, grâce au bénévolat, épargner de l'argent à la municipalité : imaginez ce qu'il en coûterait, en salaires et augmentation des taxes, si nous n'avions pas les bénévoles; d'où l'importance de les loger convenablement ; cela constitue une obligation pour une municipalité!**

Bref, le centre communautaire retrouvera sa véritable vocation et nous espérons que tout ce que nous avons tous vécu ces dernières années en termes de frustrations dues au manque d'espaces et de stationnement pourra être réglé.

Concernant l'église, les installations et la solidité du bâtiment ont été vérifiés : seules les poutres de soutènement posaient problème : nous avons retenu les services d'un ingénieur qui a solidifié le plancher.

Relocalisation des élèves et de la mairie:

La construction de l'école nécessite que les élèves soient relocalisés ailleurs ; les transporter en autobus hors du territoire était impensable ; n'est-ce pas ce que redoutaient les citoyens - parents de Saint-Lucien? Utiliser des modulaires... coûteux sans penser qu'il faudra prévoir une ou des installations septiques ! La commission scolaire dispose, avec la construction de notre école, d'un budget de relocalisation... un budget pour aménager des locaux temporaires afin de loger les élèves pendant la construction (+/- 500,000 \$). Alors, pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups: utiliser le budget pour les citoyens de Saint-Lucien en relocalisant les élèves dans l'église. Ainsi, après entente avec la commission

scolaire, les travaux qui seront effectués dans l'église serviront à la nouvelle mairie ; ils constitueront la base de notre établissement public. Bien sûr, il nous faudra ajouter notre part mais sur ce qu'il restera de travaux à compléter.

Pendant la construction (une année scolaire, les enfants continueront d'utiliser le centre communautaire comme gymnase, local de musique, etc... de même que les locaux comme à l'ordinaire; un passage derrière l'école, entretenu par la commission scolaire, leur permettra de se déplacer de l'église au centre.

La nouvelle école qui attirera plusieurs nouvelles familles, sera 3 fois plus grande que l'actuelle qui sera rénovée au complet. Elle comprendra une maternelle 4 ans, un gymnase de 430m² et une bibliothèque accessibles à toute la population de Saint-Lucien.

4 classes seront installées dans l'église, une classe au centre communautaire; il y aura rencontre des parents des élèves de 6e année pour déterminer l'endroit où ils seront localisés.

Le calendrier approximatif des travaux est le suivant :

Décembre 2019, règlement d'emprunt pour les travaux dans l'église;

Janvier 2020, réalisation des plans et devis pour l'église;

Février 2020 (1er), les bancs dans l'église doivent être enlevés;

Mars 2020, appels d'offres travaux à l'église;

Avril 2020, début des travaux à l'église pour relocaliser les élèves;

Mai 2020, appels d'offres pour l'agrandissement de l'école;

Juin 2020 (24), début des travaux d'agrandissement de l'école;

Août 2020, fin des travaux à l'église- relocalisation des élèves ;

Août 2020 (25), entrée des élèves dans leurs classes temporaires;

Août 2021, début des travaux pour le bureau municipal dans l'église;

Août 2021 (27), entrée des élèves dans leur nouvelle école agrandie;

Janvier 2022, fin des travaux du bureau municipal dans l'église;

Février 2022, démolition du bureau municipal actuel pour le stationnement.

La Maison Francine Leroux :

Précisons tout d'abord qu'il s'agit d'un investissement privé. Madame avait l'idée d'investir ; elle a choisi Saint-Lucien. Présidente du Cercle des Fermières de Saint-Lucien et bien au fait des désirs et besoins des Fermières, elle a choisi d'investir dans un bâtiment qui répondra, dit-elle, à ses membres. C'est son choix. Son intention est de doter Saint-Lucien d'un bâtiment qui servira à toute la population : un local réservé aux fermières et leurs métiers, une grande salle avec projecteur et écran pour diverses activités et aussi pour recevoir les tout petits pour l'heure du conte ainsi qu'une cuisine « collective » pour aider soit les personnes seules, moins bien nanties et peut-être les jeunes familles à apprendre à cuisiner. La cuisine collective sera ouverte aux résidents des municipalités de Saint-Félix et de St-Cyrille de sorte que le projet soit admissible aux subventions offertes aux projets communautaires régionaux de même qu'aux programmes fédéraux.

Madame s'est adressée aux membres du Conseil afin de soutenir financièrement son projet. La maison qui, selon Un à UN Architectes, est estimée à 900,000 \$ pourrait coûter moins cher - cela dépendra des appels d'offres. De plus, il est recommandé qu'un tel projet puisse bénéficier du soutien inconditionnel de la municipalité lorsque sont étudiées les demandes de subvention car Madame a fait et fera des demandes de subventions.

Les membres du Conseil, heureux de

l'initiative de Madame Leroux, ont accepté de soutenir le projet jusqu'à concurrence de 400,000 \$ sachant très bien que Madame disposera de subventions et que lorsque le conseil d'administration de l'OBNL sera légalement formé, celui-ci remettra la maison à la municipalité. Ils sont aussi conscients que l'idée d'avoir une cuisine collective avait déjà cheminé mais que, à cause de diverses considérations, nous n'avions pu souscrire à la demande; le projet pourra maintenant être élaboré. La municipalité s'est aussi engagée à soutenir l'entretien de la maison. Comme il s'agit d'une maison neuve, nous ne croyons pas que les frais d'électricité et de chauffage soient si exorbitants; le conseil d'administration de l'OBNL élaborera sûrement des directives et règles concernant la propriété intérieure et, qu'on se le dise, les Fermières surveilleront certainement la propriété des lieux comme la prunelle de leurs yeux ... Quant à l'extérieur, ce ne sont pas la coupe du gazon et etc... qui coûteront le plus cher.

Actuellement logées au sous-sol du centre communautaire, le Cercle des Fermières de Saint-Lucien, comme tous les autres groupes de Saint-Lucien, a droit à un bâtiment digne de son implication sociale. Le local actuel est beaucoup trop petit : pas assez de place pour installer des métiers qui servent à faire les beaux et durables linges à vaisselle comme tout le matériel que nous allons nous procurer lors de leur expoente. Le local actuel est humide : l'odeur des tissus et de la laine en témoigne; elles n'ont pour se rencontrer et tenir leurs assemblées que la salle Desjardins déjà sur utilisée.

De tout temps, les Fermières de Saint-Lucien ont été présentes et actives dans Saint-Lucien. Rappelons-nous que c'était les Fermières qui, autrefois, faisaient les buffets lors des mariages et/ou funérailles...

Elles sont très impliquées dans la communauté: elles sont présentes au bazar de l'école, aux activités des Loisirs, de la Fadoq, à « Saint-Lucien s'illumine » avec leur Punch aux canneberges; elles ont accepté , avec les bénévoles des Loisirs de

supporter les activités culturelles pour les enfants et les adultes, elles ont fait des costumes d'halloween pour des enfants de l'école de même qu'une fête à cette occasion; et elles s'occupent, ls mardis matin, des petits déjeuners, et offrent des ateliers de tricot, crocher, couture, cartes brodées, lavettes sur bâton, échanges de recettes, etc.. Afin d'offrir la cuisine collective, elles se proposent de suivre les cours et de s'associer à d'autres femmes ayant des compétences en cuisine. Accueillant des femmes de tout âge, elles aident, passent des valeurs, soutiennent la communauté. Nul doute qu'avec la Maison Francine Leroux, elles auront plus de liberté pour s'impliquer!

En guise de conclusion :

Les membres du Conseil et moi considérons avoir pris les bonnes décisions. Conscients que nous allons tourner une page d'histoire, nous avons voulu que dans la foulée du progrès et des changements que nous vivrons nous puissions conserver l'accessibilité du terrain et des installations nouvelles, restaurer notre patrimoine et le réutiliser au moindre coût.

Dans les 2 prochaines années, les éléments les plus importants de notre périmètre urbain seront modifiés : ce sont 9,8 millions \$ investis pour l'école, 500,000\$ pour l'église par la commission scolaire et 500,000\$ par un privé et cela... pour le mieux, au bénéfice de tous !

Il me reste un souhait personnel à vous partager: nous sommes une municipalité où vivent plusieurs artistes ; ils rayonnent chacun à leur façon selon leur art respectif. J'aimerais beaucoup que la nouvelle mairie comme la nouvelle école soient embellies si possible, d'une œuvre de chacun d'eux : une mosaïque, un vitrail, une peinture, une histoire, etc.... Je crois que nous avons, chez nous, une richesse culturelle que nous devons exploiter ; alors pourquoi ne pas sauter sur l'occasion et encourager nos artistes locaux, les faire connaître et souligner leur passage dans notre communauté!!! ... Pensons-y!

Diane Bourgeois, mairesse



Saint-Lucien s'illumine – Une fête sous le signe de la réussite!

Pour la 4^e édition de Saint-Lucien s'illumine devant l'école Des 2 Rivières, les Luciennois et les Luciennoises ont eu droit à une fête sous le signe de la réussite.

En effet, plus de 250 personnes ont pris part aux activités organisées par la municipalité de Saint-Lucien le 13 décembre dernier. Le coup d'envoi de la soirée a été donné par la mairesse, madame Diane Bourgeois, avec le décompte pour l'illumination des quarante sapins de Noël décorés par les membres des organismes et par les propriétaires d'entreprise de Saint-Lucien et des environs. Un arbre sur le terrain de la mairie ainsi que le majestueux sapin devant l'église ont également été ornés de belles lumières blanches pour l'occasion.

Pendant l'événement, les petits et les grands ont pu rencontrer le père Noël, mère Noël et leur gentil lutin. Ceux-ci ont distribué aux enfants des bonshommes en pain d'épices, des cannes de Noël et des colliers lumineux. Les promenades en carriole sur le terrain des loisirs et le magnifique feu d'artifice ont aussi été très appréciés par les familles.

Tout au long de la soirée, les participants ont pu se rassembler autour des cinq feux de joie pour discuter et festoyer. Du caribou préparé selon une recette secrète de la mairesse ainsi que du punch aux canneberges concocté par le Cercle de fermières de Saint-Lucien étaient offerts gratuitement. Il y avait également du café et du chocolat chaud pour se réchauffer. Un tirage de prix de présence organisé par la populaire Desjardins de l'Est de Drummond a aussi fait des heureux gagnants pendant la fête.

Saint-Lucien s'illumine a été rendu possible grâce à la contribution financière de la municipalité de Saint-Lucien et à la participation de plusieurs commanditaires : Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond, Canneberges L & S, Un à Un architectes, Sébastien Schneeberger, député de Drummond – Bois-Francs, Tesla RP, Instal-Pro, Letrage Marc Lambert, Patio et Terrasse 2000, AJL Électrique inc., Distilla-Cèdre inc., Loco Modulaire inc., Martin Champoux, député de Drummond, BP Déneigement, Les Coureurs de Bois, garderie Le jardin des petits amis, Jennie Leclair, Christian Parenteau et garage Gilles Houde.



Nous désirons également remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués au sein de l'organisation de cet événement. Grâce à vous, Saint-Lucien s'illumine a connu un vif succès!

SOIREE DE DANSE COUNTRY

SAMEDI 25 JANVIER, 20 h - SALLE DESJARDINS (5350, 7^e Rang, Saint-Lucien)



Avec

MBAG
line
DANCE



Entrée : 10 \$

Gratuit moins de 12 ans

Rabais de 2 \$

si vous portez un vêtement
à l'effigie de M.B.A.G.

Information : 819 390-4679

ENFILEZ VOS BOTTES ET CHAPEAUX!

MUNICIPALITÉ
SAINT-LUCIEN

Loisirs
St-Lucien

RANDONNÉE NOCTURNE EN RAQUETTES

Vendredi 7 février à 19 h 30



Dans le cadre de Plaisirs d'hiver, le comité Loisirs OTJ Saint-Lucien vous invite à participer à une **randonnée nocturne en raquettes**.

Des **breuvages chauds** vous seront servis à la fin du parcours.

Une belle activité à faire en famille ou entre amis!

Point de départ : Stationnement du garage municipal

Matériel requis : Vêtements chauds



Lampe frontale



Raquettes



► Inscription **OBLIGATOIRE** avant le **31 janvier**.

► Possibilité de prêt de lampes frontales et de raquettes pour enfant et adulte sans frais. **Premiers arrivés, premiers servis!**



INFORMATION ET INSCRIPTION : 819 390-4679 / loisirs@saint-lucien.ca

La randonnée nocturne en raquettes sera remise au lendemain en cas de mauvaises conditions météorologiques

Coupon d'inscription

Noms des **ENFANTS** participants :

1. _____ Âge : _____
2. _____ Âge : _____
3. _____ Âge : _____
4. _____ Âge : _____

Noms des **ADULTES** participants :

1. _____
2. _____

Tél. : _____ Cell. : _____

Courriel : _____

Signature : _____

PRÊT DE LAMPES FRONTALES ET DE RAQUETTES

Avez-vous besoin de lampes frontales? Oui Non

Si oui, combien? _____

Avez-vous besoin de raquettes? Oui Non

Si oui, combien de paires? Enfant : _____ Adulte : _____

COMMENT S'INSCRIRE ?

En nous remettant votre coupon d'inscription au **bureau municipal** avant le **31 janvier**. *Avant le 6 janvier et en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez déposer votre coupon d'inscription dans la boîte aux lettres.*

OU

En nous envoyant un message avec le nom des participants et vos coordonnées à l'adresse courriel suivante : loisirs@saint-lucien.ca. *Si vous avez besoin de lampes frontales et/ou de raquettes, n'oubliez pas de nous le préciser dans votre message!*



RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-007

PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE MODIFICATION #1

ASSEMBLÉE extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Lucien, dument convoquée et tenue le 17 décembre 2009 à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

M. Gilles Houde,	conseiller siège no 1
M. François Bernard,	conseiller siège no 2
Mme Sylvie Lampron,	conseillère siège no 3
Mme Marie-Claude Rocheleau,	conseillère siège no 4
M. Raymond Breton,	conseiller siège no 5
Mme Ghislain B Lampron,	conseillère siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Suzanne Pinard Lebeau, mairesse.

Était aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Lynda Lalancette.

PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE MODIF. # 1 (MODIF. RÈGL. 2008-002)

CONSIDÉRANT QU'à la demande de citoyens, le Conseil désire prolonger la période de questions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Mme Sylvie Lampron, le 7 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Bernard et résolu unanimement de modifier le règlement 2008-002 par l'adoption du règlement 2009-007, intitulé « Procédures d'assemblée Modification # 1 » par le remplacement d'une partie de l'article 1. comme suit :

1. PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) La période de questions est limitée à un maximum de 30 minutes, son début sera notée et devra être complétée 30 minutes plus tard.
 - d) Lorsque tous les participants, ayant demandé la parole et poser leur première question, ceux-ci pourront à nouveau demander la parole et poser une autre question, tout en respectant le temps à ladite période de questions qui est d'un maximum de 30 minutes.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté. # 2009-12-247

Mme Suzanne Pinard Lebeau Mairesse

Mme Lynda Lalancette directrice générale/secr.-très.

VOTRE CONSEIL

Diane Bourgeois	mairesse	819-781-0648
Louise Cusson	conseillère # 1	819-397-2789
Raymond Breton	conseiller # 2	819-397-2539
Maryse Joyal	conseillère # 3	819-397-4259
Richard Sylvain	conseiller # 4	819-397-2711
Michel Coté	conseiller # 5	514-804-7840
Julie Levesque	conseillère # 6	819-818-5510

LE PERSONNEL À VOTRE SERVICE

Alain St-Vincent-Rioux	directeur général/secrétaire-trésorier	819-850-1672 (ligne directe)
Line Bilodeau	directrice générale adjointe/secr.-trés. adj.	819-850-1682 (ligne directe)
Amélie Langlois	inspectrice en bâtiment	819-850-1678 (ligne directe)
Geneviève Payette	coordonnatrice aux loisirs	
Ginette Chapdelaine	secrétaire-réceptionniste	819-390-4679
Steve Lussier	préposé à l'entretien	
Josée Pigeon	aide préposé à l'entretien	
Jean Milhomme	préventionniste	preventionincendie@saint-lucien.ca

